

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice : 53

L'an deux mille quatorze le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

*Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014 et qu'il a été fait ... observation.*

Le 17 décembre 2014,



**PRESENTS :** M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations n° 33 et 35) – M. CANNAROZZO – Mmes LAGARDE – DELMONT-KOROPOULIS – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – MM. GIAMI – CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN (sorti lors du vote de la délibération N° 27) – Mme NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM. LORENZO – ATTIORI – Mme GIMENEZ – M. SANOGO – Mme SADKI – M. MOZER – Melle LABBAS – M. SEGURA – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. HERNANDEZ (sorti lors du vote de la délibération N° 27) – GOLDBERG – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA – Melle ABDELLAOUI.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

**MANDANT**

M. AYYADI  
Mme BARTHELEMY  
M. BEZZAOUYA  
Mme LANCHAS-VICENTE  
Mme MISSOUR  
M. TELLIER  
M. LAOUEDJ  
Mme FOUGERAY

**MANDATAIRE**

Mme MAROUN  
Mme NICOT  
M. CANNAROZZO  
Mme PINHEIRO  
Mme BELMOUDEN  
Melle LABBAS  
Melle ABDELLAOUI  
M. SEGURA

**ABSENTE :** Mme SAGO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BELMOUDEN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lors de la séance du Conseil Municipal, le Maire annonce le retrait de l'ordre du jour du projet de délibération n°10 – Enseignement Secondaire – Conseils d'établissements – Désignation des représentants du Conseil Municipal – Modifications.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ADOPTE** les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 25 juin et 17 septembre 2014,

**PREND ACTE** du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2013 de la ZAC des Aulnes et **AUTORISE, A L'UNANIMITE**, le Maire, à signer l'avenant n°8 au traité de concession avec la Société SEQUANO Aménagement relatif à la modification de la participation financière de la Ville et à la durée de la concession d'aménagement (*délibération n°17*),

du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par DELTAVILLE, relatif à la concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°18*),

de la présentation du rapport d'activité du Syndicat d'Equipement et de l'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA), au titre de l'année 2013 (*délibération n°19*),

### par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

**AUTORISE** le Maire, à signer :

- la convention de financement exceptionnelle entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € permettant l'achat de matériel informatique (*délibération n°1*),
- la convention avec l'Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA) pour la mise à disposition d'agents municipaux (*délibération n°9*),
- la convention de participation financière de la Ville pour le Logement Francilien concernant le subventionnement de l'opération de réhabilitation de 411 logements du groupe immobilier du Vent d'Autan et de la contrepartie de 70 logements au profit de la Ville (*délibération n°16*),
- les avenants de prolongation aux conventions de partenariat et d'objectifs 2014 relatifs à l'octroi d'un acompte sur la subvention 2015 aux associations suivantes : AEPC, ACSA, IADC PREVERT, IADC GALION, MEIFE, CREA, MISSION VILLE AULNAY, MAISON JARDIN SERVICE, MENAGE ET PROPLETE, SADDAKA, FEMMES RELAIS et OFFICE DU TOURISME (*délibération n°24*),
- les conventions de partenariat relatives à l'attribution d'un acompte sur la subvention 2015 aux associations sportives suivantes : Amis Gymnastes d'Aulnay, Aulnay Sport Natation, Aulnay Handball, Aulnay Fusion Basket, Cercle d'Escrime d'Aulnay, Club de Badminton d'Aulnay-sous-Bois, Club Municipal Aulnaysien des Sports Athlétiques, Comité Sports et Loisirs, Dynamic Aulnay Club, Espérance Aulnaysienne, Football Club Aulnaysien et Rugby Aulnay Club (*délibération n°29*),
- la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif d'insertion pour les bénéficiaires du RSA socle entre le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour la période 2014-2016 (*délibération n°32*),
- la convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger (CHIRB) relative à la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale – CLSM (*délibération n°35*),

- SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les travaux de reliure, de restauration et de numérisation de documents d'archives au titre de l'année 2015 (*délibération n°2*),
- ADOPTE** la participation financière des seniors aux séjours vacances, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°3*),  
les tarifs et modalités de mise en œuvre des droits de voirie afférents à l'occupation commerciale du domaine public, pour l'exercice 2015 (*délibération n°14*),
- FIXE** les redevances mensuelles des foyers résidences « Les Cèdres » et « Les Tamaris », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les résidents bénéficiaires de l'Aide Sociale (*délibération n°4*),  
les tarifs des restaurants municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les repas des personnes âgées dans les foyers restaurants (*délibération n°5*),  
les tarifs des concessions de terrain et du columbarium dans les cimetières aulnaysiens, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (*délibération n°6*),  
le nombre de représentants titulaires du personnel à 10 appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail – CHSCT (*délibération n°8*),
- DECIDE** la mise à la réforme du matériel informatique de la Ville (*délibération n°7*),  
le versement de subventions municipales en faveur de projets éducatifs des collèges Christine de Pisan, Claude Debussy, Pablo Neruda et Gérard Philipe (*délibération n°11*),  
le maintien du taux de la taxe communale d'assainissement 2014, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°15*),  
l'attribution d'un acompte à la subvention 2015 au profit du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS (*délibération n°23*),  
l'exonération totale de l'impôt à l'occasion des manifestations sportives organisées par les fédérations sportives agréées par le Ministre chargé des Sports, sur le territoire de la commune, pour l'année 2015, (*délibération n°25*),  
la résiliation de l'adhésion de la Ville à l'Association des Maîtres d'Ouvrage Public en Géothermie (AGEMO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (*délibération n°26*),  
le reversement des recettes des animations organisées dans le cadre du Téléthon 2014 au bénéfice de l'Association Française contre les Myopathies – AFM (*délibération n°27*),  
l'adhésion de la Ville à une nouvelle compétence du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) : « travaux consécutifs à une évacuation résultant d'une occupation illicite sur des terrains communaux » (*délibération n°34*),
- PROCEDE** à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'établissements d'enseignement secondaire (*délibération n°10*),

## **par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :**

- FIXE** les participations financières relatives à l'extension du réseau électrique dues par les sociétés suivantes :
- SAS NAFILYAN & PARTNERS, concernant le projet de construction sis 4-6 rue Gilbert Gatouillat / 5-7 bis avenue du 14 juillet (*délibération n°12*),
  - SAS AXONE PROMOTION, pour le projet de construction 44-46 rue Arthur Chevalier (*délibération n°13*),
- ADOPTE** les décisions modificatives n°5 du Budget Principal Ville (*délibération n°20*), n°5 du Budget annexe Assainissement (*délibération n°21*) et, n°1 du Budget annexe Restauration extra-Scolaire (*délibération n°22*), au titre de l'exercice 2014,
- les tarifs proposés pour la mise à disposition de salles municipales en faveur des partis politiques, dans le cadre de la campagne des élections départementales 2015 (*délibération n°33*),
- AUTORISE** le Maire, à signer :
- l'avenant de prolongation à la convention de partenariat et d'objectifs 2014 relatif à l'octroi d'un acompte sur la subvention 2015 à l'association suivante : CREO (*délibération n°24*),
  - la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis concernant la mise à disposition temporaire du gymnase du Havre, suite à l'ouverture du collège Simone VEIL, pour l'année scolaire 2014/2015 et concernant la participation financière du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour le coût de fonctionnement de cet équipement sportif (*délibération n°28*),
- DECIDE** la résiliation des conventions passées avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis concernant :
- la reprise en gestion directe par le Département des activités des Centres de Planification Familiale installées sur la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (*délibération n°30*),
  - la gestion par le Département du Service Social polyvalent (*délibération n°31*),

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ADOPTE** à l'unanimité, le vœu présenté par M. HERNANDEZ et Mme QUERUEL concernant la demande au Ministre de l'Education Nationale pour que les collèges Gérard Philipe, Christine de Pisan et Victor Hugo conservent leur place dans le dispositif des réseaux d'éducation prioritaire.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- PREND** connaissance :
- des décisions n°231 à 248 inclus concernant :
- la signature du marché d'appel d'offres ouvert, concernant la location et l'entretien des vêtements de travail du personnel de Restauration, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2018 (Société RLD2),

- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
  - l'avenant n°1 relatif au bail branchements particuliers à l'égout public, au titre de l'année 2014, renouvelable jusqu'en 2017 (Société SAT),
  - la démolition d'un château d'eau (Société BOUVELOT TP),
  - la location, l'installation et la maintenance d'une patinoire mobile, de ses annexes et de matériels de patinage, au titre de l'hiver 2014/2015 (Société SYNERGLACE),
  - l'organisation par la Maison de l'Environnement, de sept spectacles déambulatoires « La Vie Publique de nos assiettes », en novembre 2014 (Compagnie SI TU VOIS ADRIENNE ...),
  - la formation bureautique au profit du public allocataire du RSA, organisée par le Projet de Ville RSA (E.P.I.E. FORMATION),
  
- l'entretien et la maintenance pour l'ascenseur de l'école maternelle Ambourget, au titre des années 2014/2015 et renouvelable jusqu'en 2017/2018 (Société THYSSENKRUPP),
- l'exercice d'un droit de préemption sur un bien sis 4 bis rue Anatole France,
- l'institution d'une régie et d'une sous-régie de recettes temporaire pour la patinoire, à la Ferme du Vieux Pays,
- l'avenant à la convention à passer avec Mme MILLION concernant la programmation d'ateliers Philo en direction des élèves de l'école Croix-Rouge 2, organisés par le Réseau des Bibliothèques,
- la prolongation de mise à disposition temporaire de locaux communaux au profit de l'Association Aulnay Handball,
- les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
- l'annulation de la décision n°3154 portant sur le transfert du bail civil accordé à Pôle Emploi au profit de la SEMAD, relatif à l'immeuble sis 26 rue Louise Michel/15 boulevard de Gourgues,

En fin de séance, une question orale a été posée par Mme DEMONCEAUX concernant le dispositif local de santé publique (en lien avec le CMMP), notamment sur son devenir, son fonctionnement et le bilan des actions menées.

*Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 22h45 à 23h00.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 10 décembre 2014 à 23h25.*



**Bruno BESCHIZZA**  
 Maire d'Aulnay-sous-Bois  
 Conseiller Régional d'Ile-de-France